

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2024 à 20h30 - SALLE DU PRESSOIR**

Présent-e-s :	Mme	Nicole ROEHRICH, Présidente
	Mme	Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
	M.	Martin BARCELLINI
	Mme	Irina DI STEFANO
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Fabienne HUTIN
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	M.	Christian RUPP
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	M.	Xavier FRANCEY
Absent-e-s :	-	-
Conseil administratif :	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Gina CLEMENT
Assiste :	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des Commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 984 - Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 2'435'182.41 pour des amortissements complémentaires
7. P DM 985 - Retrait de la commune de Confignon du groupement intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy
8. DM 977 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
9. DM 981 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2025 aux Conseillers administratifs
10. M 211 - Tchchch tchchch
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers.

La **Présidente** ouvre la séance du Conseil municipal de Confignon à 20h30 en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle excuse l'absence de M. Francey due à une intervention chirurgicale, et lui souhaite un prompt et complet rétablissement. A l'ouverture de la séance 17 membres sont présents, en raison de l'arrivée avec un léger retard de M. Tournier.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est d'abord approuvé à l'unanimité tel que proposé. Toutefois, il sera décidé en cours de séance de traiter le point 9 avant de poursuivre avec le traitement du point 8, les deux objets étant liés.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité, ainsi que l'ordre de traitement décidé en cours de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2024

La **Présidente** demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 est approuvé, par 16 oui et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

- La **Présidente** transmet une communication qui concerne les élus du municipal n'ayant pas encore répondu à la demande de la Mairie, pour s'inscrire à la distribution des cabas de Noël. Des rappels ayant déjà été lancés, → **le dernier délai d'inscription est fixé à ce vendredi 8 novembre**.

- **M. Reverchon** fait un court compte-rendu du week-end des élus à Zurich, les 21 et 22 septembre dernier. « Le temps était au beau, nous avons eu l'occasion de découvrir les transports publics très efficaces de Zurich – train, tram, télécabine... »

« Le samedi, après un rapide déjeuner au Seefeld Hotel, où nous logions, nous avons visité l'entreprise EAWAG à Dübendorf, active dans le recyclage et la valorisation des eaux usées, notamment de l'urine. Chaque participant a d'ailleurs reçu un échantillon d'engrais fabriqué à partir de cette matière organique. Visite très intéressante, dont nous aurons sans doute l'occasion de parler en CDEE. »

« Le dimanche, visite guidée du Musée National Suisse, remarquable par son contenu pédagogique et les moyens numériques très modernes mis en œuvre. A découvrir par les adultes et les enfants. Après avoir déjeuné à Zurich, retour à Genève l'après-midi par le train. »

4. Communications des Commissions

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola indique que la CAM s'est réunie le mardi 15 octobre, pour une première partie conjointe avec la CCE et la CDEE sur la gestion des terres aux Cherpines. Ensuite, examen du budget 2025 et divers points, dont une réflexion sur les différentes études sur la mobilité, notamment le tracé de la ligne reliant les Cherpines à Saint-Mathieu.

▶ Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann indique que la CCE s'est réunie deux fois : d'abord en séance commune avec la CAM et la CDEE sur la gestion des terres aux Cherpines ; ensuite pour une séance consacrée à l'examen du budget 2025 et à la motion 211 (pour des grils publics).

▶ Commission de la culture et communication (CCC)

Mme Tornare indique que la CCC s'est réunie le 1^{er} octobre, pour traiter essentiellement de la PDM 977 ayant pour objet le budget 2025.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon indique que la CDEE s'est d'abord réunie pour traiter le budget 2025. Ensuite, séance conjointe avec la CAM et la CCE sur la gestion des terres aux Cherpines, à laquelle étaient présents des services de l'Etat – Office de l'urbanisme, GESDEC, OCEau, OCAN – pour présenter des thématiques afférentes à leurs activités.

▶ **Commission finances, administration et sécurité (CFAS)**

M. Mazzola, vice-président de la CFAS, indique que la commission s'est réunie à deux reprises. D'abord le 30 septembre, pour la présentation de l'étude sur les conditions salariales de la commune (par M. Laurent Brouyère de Synoa) et l'examen du budget 2025. Ensuite le 28 octobre, pour la présentation de l'étude de stratégie économique pour la ZDIA des Cherpines, par le mandataire CBRE, et le travail final sur le budget 2025.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

Mme Schmidt indique que la CSSV s'est réunie en date du 1^{er} octobre. Parmi les points à l'ordre du jour, il y avait bien sûr l'examen du budget 2025, ainsi que la tranche B des subventions 2024 aux projets de la Fédération genevoise de coopération, subventions votées favorablement à l'unanimité.

Les commissaires se sont en outre penchés sur la collaboration entre la Fondation du logement et la CSSV : discussion sur une dimension sociale ou non dans la politique du logement de notre commune ; opportunité de faire un retour aux membres de la commission concernant les travaux. Ces questions seront approfondies.

Enfin, la Conseillère administrative a évoqué les difficultés structurelles du GIAP liées à l'augmentation constante des prestations et donc des effectifs, ce qui devrait dans le futur affecter financièrement les communes. Aucune demande de naturalisation n'était à l'ordre du jour.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens indique que la Fondation de la petite enfance s'est réunie le 17 octobre, d'abord en séance du Bureau, ensuite pour une réunion du Conseil. Le point essentiel à l'ordre du jour était le budget 2025, qui a successivement été préavisé et approuvé à l'unanimité.

Un point de situation a été fait avec le Bureau sur les questions RH, à propos notamment de la nouvelle directrice qui commence à bien occuper ses fonctions, ainsi que de changements intervenus au sein de la Fondation.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. D'abord le 8 octobre, avec la régie BDD, essentiellement pour traiter des dossiers courants.

Une séance a eu lieu ce soir, avant la séance du CM, avec à l'ordre du jour un point de situation sur les finances de la Fondation et la validation de travaux à exécuter.

Comme déjà évoqué devant vous, une réflexion est en cours sur la gouvernance et la gestion administrative de la Fondation. Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil s'est adjoint, depuis le début de ce mois, la collaboration de M. Gilles Marti, au bénéfice d'une grande expérience dans le domaine immobilier, en matière de gestion administrative et financière, de suivi de projets et de travaux. Il est mandaté pour faire le lien avec la régie, organiser les séances du Conseil, suivre l'avancement des dossiers de la Fondation, notamment les travaux de l'immeuble 7-9 Hutins et les investissements relatifs aux travaux. Il accompagnera par ailleurs le Conseil dans ses réflexions sur l'évolution de la gouvernance. Nous nous réjouissons de cette collaboration qui contribuera à l'avancement des projets de la Fondation du logement.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Bureau de la FE s'est réuni aujourd'hui, à midi, avec à l'ordre du jour la présentation du travail de Me Nicolas Wisard sur la révision des statuts de la Fondation.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Bureau du CIV s'est réuni le 1^{er} octobre, pour discuter de la modification des statuts, en phase de finalisation, qui devrait être présentée au Conseil prochainement. Une séance a en outre eu lieu hier, 4 novembre, pour travailler sur le projet de révision du règlement interne du Conseil.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard, Maire, communique les informations suivantes :

Ressources humaines

- **Réaménagement des locaux communaux** : En raison de l'arrivée de nouveaux employé-e-s, il est nécessaire de procéder rapidement à des rocades et modifications de locaux. Ceci à la mairie, à la maison de Paroisse et dans les locaux de la crèche et de l'école de Confignon.
- **Nouveaux collaborateurs entrés en fonction le 1^{er} novembre 2024** :
 - M. Ivan Josi, architecte paysagiste pour la cellule « grands projets » ;
 - M. Walter Brito, technicien communal.Le poste d'architecte-urbaniste pour la cellule « grands projets » est toujours en cours de recrutement.

Finances

- Le 30 octobre dernier, le Conseil d'Etat a communiqué **les dernières prévisions fiscales pour 2024 et 2025**, chiffres qui étaient jusque-là sous embargo et n'étaient pas encore connus le 28 octobre, lorsque s'était réunie la CFAS. Les résultats sont les suivants :

Pour 2024

- Diminution de CHF 468'000.- des recettes fiscales de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- Cette baisse est compensée par les correctifs sur les années antérieures pour l'impôt PP, l'impôt à la source et l'impôt sur la fortune, pour un total de CHF 760'000.- ;
- Les recettes de l'impôt à la source pour l'année en cours sont plus élevées de CHF 440'000.- ;
- Au total, les estimations pour 2024 sont supérieures de CHF 850'000.- par rapport au budget 2024.

Pour 2025

- Les prévisions communiquées le 30 octobre sont globalement inférieures de CHF 168'499.- par rapport aux chiffres de cet été ;
- L'impôt sur le revenu des personnes physiques est inférieur de CHF 292'000.- ;
- Le fonds de péréquation des personnes morales est inférieur de CHF 103'000.- ;
- Ces diminutions sont compensées par des estimations plus favorables pour les recettes de l'impôt à la source et de l'impôt sur la fortune.

Les nouveaux chiffres n'ayant pas pu être traités en CFAS du 28 octobre, le Conseil administratif les a intégrés dans la liste des amendements qui vous seront soumis sous point 9, lorsque sera traitée la DM 977 relative au budget 2025.

Aménagement

- **Plan directeur communal, stratégie zone villa, Plan directeur des cheminements pédestres** : La séance de présentation publique aura lieu le jeudi 14 novembre à 18h00, ici même, à la salle du Pressoir. Pour rappel, il s'agit d'instruments obligatoires demandés à toutes les communes, permettant notamment d'alimenter le plan directeur cantonal et de guider les communes lors de l'examen des demandes d'autorisation de construire. L'ensemble des documents est toujours en enquête technique auprès des commissions et des services cantonaux. Des modifications sont donc encore possibles.

- **Route de Soral** : Lors de la séance avec M. Pierre Maudet, le Conseil administratif a rappelé combien notre demande de réglementer la vitesse à 30 km/h sur la route de Soral est urgente, au vu notamment de l'extinction des lumières et de l'absence de piste cyclable sur cette route cantonale. Il nous a informés que des accords avaient été trouvés entre le Canton et les recourants, suite au dépôt d'un arrêté global pour un certain nombre de routes sur l'ensemble du canton. A ce jour, il resterait un seul recours et il devrait être levé prochainement.
- **Carrefour promenade des Rêveries/route de Soral et route de Soral** : Projet de réaménagement et de sécurisation en cours. L'étude, pilotée par l'OCT, est intégrée aux Projets d'agglomération 5. Des variantes d'aménagement seront proposées d'ici au printemps 2025.
- **Aménagement route du Grand-Lancy/carrefour des Etroubles** : Le mandataire de l'étude a proposé une solution concrète de sécurisation. S'agissant d'une route cantonale, des discussions sont en cours avec l'OCT, pilote de l'étude, pour définir le financement et la temporalité de la réalisation des aménagements.

Sécurité

- **Les 10 ans du CRI-201** : Pour rappel, nous fêterons ce samedi 9 novembre les 10 ans du Centre Régional d'Intervention, le CRI-201, né de la fusion des deux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Confignon et de Bernex. La manifestation aura lieu à la caserne, avec une partie officielle qui débutera à 9h00, suivie d'une fête organisée pour la population dès 10h30 jusqu'à 16h00. Différentes animations et démonstrations sont prévues à l'intention des adultes et des enfants, avec possibilité de visiter la caserne. Venez nombreux à la fête !
- **Stratégie zéro tags** : Le Conseil administratif a voulu apporter une réponse durable à la problématique des tags, qui ont tendance à proliférer sur le territoire communal, en introduisant leur nettoyage systématique. Dès le 1^{er} janvier 2025, une société spécialisée interviendra une fois par semaine, pour contrôler les façades et le mobilier urbain et procéder au nettoyage de tout nouveau tag. Elle interviendra également sur demande de l'administration, dans un délai de 72 heures.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- **Installation de matériel sportif intergénérationnel** : Il est prévu d'installer, ces prochains jours, dans l'espace public des équipements pour favoriser l'activité physique de la population, en réponse notamment à la motion 190. Des casiers connectés, comportant des jeux et du matériel sportif divers, seront placés dans le parc Chaumont et près de l'école de Cressy. Un « banc actif », sur lequel on peut s'asseoir et aussi faire des exercices physiques, sera installé dans le parc de jeux près de l'Auberge, espace propriété de la Fondation du logement, qui a donné son autorisation.
Ce type d'équipements, déjà testé dans d'autres communes, feront l'objet d'une large communication et de démarches d'accompagnement auprès de la population, en 2025. En cas de succès, leur installation sera étendue.
- **Actions collectives à Cressy Plus, permanence** : La coordinatrice des actions sociales et de proximité tiendra deux fois par semaine, dans le courant du mois de novembre, des permanences dans l'immeuble de Cressy Plus. L'objectif est de faire connaissance avec les habitants, de récolter leurs idées et envies de projets de voisinage. C'est la première étape vers la mise en place d'actions collectives à Cressy.
- **Réception d'une délégation canadienne à Cressy Plus** : Nous avons reçu vendredi matin une délégation composée de professionnels du social et de l'immobilier venue du Canada, en Suisse pour une semaine, s'intéressant à la construction de coopératives d'habitation. Parmi toute une série de visites, ils ont demandé à pouvoir visiter notre immeuble de Cressy Plus. Nous avons expliqué la manière dont notre projet avait été créé, les objectifs, quelles ont été les difficultés rencontrées, les succès remportés, les projets d'avenir. Après la discussion, ils ont visité l'immeuble et même certains appartements, des habitants ayant ouvert les portes de chez eux. C'était intéressant et chaleureux.

- **Stratégie économique pour la ZDIA des Cherpines** : Le mandataire CBRE a établi une étude de marché pour accompagner la FTI et la Commune vers des types d'entreprises souhaitables et susceptibles de s'installer dans la nouvelle zone industrielle des Cherpines. L'étude, basée sur le contexte du marché et du site, propose des scénarios de prospects, ainsi que les conditions à mettre en œuvre pour améliorer chaque scénario. Présentée en CFAS, elle a été jugée très intéressante pour servir de canevas à notre réflexion et nous guider dans la recherche des entreprises. Nous sommes conscients qu'il n'est pas possible de garantir la présence sur la ZDIA des entreprises que nous souhaiterions ; cela dépendra des entreprises elles-mêmes et de la propriété du foncier, que la Commune n'a pas.

Agenda culturel

- **La 4^e édition de la dictée publique** aura lieu ce dimanche 10 novembre, à la salle communale. Organisée en collaboration avec la commune de Bernex, elle comporte trois catégories : enfants jusqu'à 11 ans, de 12 à 15 ans, adultes.
- **Spectacle performance de musique classique & danse urbaine**, le 5 décembre à 20h00, à la salle communale, par l'ensemble *LemanCellos* et la *Compagnie Les Warriorz*.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- **Fuites d'eau du réseau de chauffage à la salle communale** : Si nous tenons ce soir la séance du Conseil municipal dans cette salle du Pressoir, c'est que nous avons récemment fait face à diverses problématiques de fuites d'eau dans le réseau de chauffage. Une équipe pluridisciplinaire a été mise en place afin d'identifier la source du problème. Après différents tests, il a été déterminé que les fuites provenaient du conduit principal de chauffage sous le foyer. La dalle de rez-de-chaussée a été découpée et on a découvert un conduit fortement détérioré.

Une solution à court terme a été mise en place, par la coupure du chauffage au sol et la mise en fonction d'un chauffage provisoire par la ventilation. L'ampleur des travaux de réfection reste encore à déterminer, mais dans la mesure du possible ils se feront simultanément aux travaux en toiture, pour limiter les nuisances et la durée d'arrêt des locations. Des solutions provisoires de chauffage ont été mises en place dans la crèche.

- **Rénovation toiture salle communale et crèche et panneaux solaires** : Le rapport d'efficacité énergétique ainsi que le rapport solaire du bureau d'ingénieurs sont terminés. Nous estimons le dépôt en autorisation de construire pour la fin de l'année 2024.

En parallèle, nous étudions la possibilité de mettre en place un système de participation citoyenne pour répondre à la motion M 221 « Accès citoyen à la transition énergétique », récemment votée par le Conseil municipal.

- **La Ruche aux Cherpines** : Le rapport de faisabilité du projet est en cours de finalisation par le bureau d'architectes Tanari. Pour rappel, cette faisabilité est co-portée avec Plan-les-Ouates. L'étude a confirmé que le programme souhaité et validé par les Conseils administratifs des deux communes entre bien dans l'emprise prévue par le PLQ. Un chiffrage du coût du bâtiment sera également fourni avec le rapport final, d'ici à la fin de l'année.

- **COPIL du Vallon de l'Aire** : Le COPIL s'est réuni le 30 octobre dernier en présence du conseiller d'Etat M. Hodgers, des élus des communes et des représentants des différents offices cantonaux concernés (OU, OCEau, OCT, OCAN), ainsi que des services techniques communaux et de l'AMO. Les différents rapports élaborés dans le cadre de la gouvernance de l'Aire ont été présentés, notamment l'image directrice de l'Aire. Ce document doit encore être validé ; il se veut évolutif et non contraignant et servira de socle pour la suite de la gouvernance afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues.

Un prochain COPIL aura lieu début 2025, pour définir les modalités de poursuite de la gouvernance de l'Aire. Chaque commune suivra son propre processus de validation de l'image directrice de l'Aire.

- **Pont des Marais** : Suite au crédit d'investissement voté, un appel d'offres avait été lancé pour

sélectionner les mandataires de l'étude permettant de concevoir et de suivre les travaux de renouvellement du pont des Marais. Le mandat a été adjudgé au groupement Structural, ingénieurs en génie civil, et ATR, architectes paysagistes.

- **Nouveau couvert à vélos de l'école de Confignon** : Le nouveau couvert permet de stationner les vélos plus aisément et de manière plus sécurisée, grâce à l'installation de nombreuses épingles.
- **Épingles à vélos pour les visiteurs de la Mairie** : Le couvert à vélos étant saturé, des épingles à vélos supplémentaires ont été installées à côté de l'entrée de la Mairie, à disposition des visiteurs.

6. P DM 984 - Crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 2'435'182.41 pour des amortissements complémentaires

Mme Uldry Frossard présente la P DM 984, par laquelle le Conseil administratif propose au Conseil municipal, tout comme les trois années précédentes et sur recommandation de l'ACG, de voter un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'435'182.41, pour comptabiliser des amortissements complémentaires à la clôture des comptes 2024. Selon de premières estimations, des économies de charges et des revenus fiscaux supplémentaires pour les années précédentes sont attendus. Seuls les amortissements correspondant aux montants de l'excédent seront comptabilisés.

Pour rappel, le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes prévoit la possibilité de comptabiliser des amortissements complémentaires, si ceux-ci sont proposés par délibération et votés avant le 31 décembre de l'année en cours. Depuis 2021, les amortissements complémentaires ont permis une baisse des amortissements ordinaires de CHF 920'000.-, permettant la réallocation de ce montant à de nouvelles prestations. Aussi, le Conseil administratif vous recommande de bien vouloir voter le crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'435'182.41 destiné à des amortissements complémentaires.

La **Présidente** demande s'il y a opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle délibération. Constatant que ce n'est pas le cas, elle ouvre le débat.

M. **Mazzola** indique que comme l'année dernière, Voix de gauche ne s'opposera pas à ces amortissements complémentaires. Mais qu'il est regrettable de se rendre compte en fin d'année qu'il y a des excédents de revenus, et de décider de les affecter à des amortissements anticipés et non pour développer des prestations pour la population.

M. **Barcellini** pense que c'est agir de manière responsable que d'affecter les résultats positifs à la réduction de la dette. On sait combien il est difficile de faire des prévisions budgétaires. Nous avons eu la chance d'enregistrer ces dernières années des résultats positifs. En décidant de les utiliser pour diminuer la dette, nous avons au cours de la législature équilibré nos finances et augmenté notre marge de manœuvre. Nous nous en réjouissons et faisons confiance au Conseil administratif pour continuer à faire bon usage des excédents de revenus. Demain Confignon propose le vote sur le siège de la délibération.

M. **Eugster** indique que Le Centre propose également un vote sur le siège.

La **Présidente** constate qu'il n'y a pas d'autres propositions et demande qui accepte la proposition de vote sur le siège.

Le vote sur le siège de la P DM 984 est accepté à l'unanimité des 18 membres présents.

La **Présidente** demande qui accepte le crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 2'435'182.41 pour des amortissements complémentaires, selon liste des crédits 1 à 9 énumérés dans la délibération.

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2024 DE CHF 2'435'182.41 POUR DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

- a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :
 1. Maison de Paroisse, pour un montant de CHF 261'905.00, bien no. 2
 2. Collecteur de Cressy lot 2, pour un montant de CHF 191'050.24, bien no. 45
 3. Rénovation de la station de pompage Paradis, pour un montant de CHF 81'806.31, bien no. 52
 4. Réaffectation anciens locaux de pompiers, pour un montant de CHF 156'412.23, bien no. 37
 5. Collecteur ch. de la Dode, pour un montant de CHF 137'948.94, bien no. 49
 6. Balayeuse, pour un montant de CHF 142'185.33, bien no. 64
 7. Réhabilitation des routes phase 01/2020, pour un montant de CHF 378'431.30, bien no. 84
 8. Réhabilitation des routes phase 02/2021, pour un montant de CHF 252'452.87, bien no. 92
 9. Assainissement Hutins - phase I, pour un montant de CHF 832'990.19, bien no. 51
- b) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour un total de CHF 2'435'182.41.
- c) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La P DM 984 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

7. P DM 985 - Retrait de la commune de Confignon du groupement intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy

Mme Uldry Frossard rappelle que le Conseil municipal a voté en date du 14 mai 2024 la délibération pour l'adhésion de Confignon à l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne ; de même, il a voté le 17 septembre 2024 la délibération pour la modification des statuts de l'ORPC Champagne.

Sachant que les communes d'Onex et Lancy ont intégré la sortie de Confignon dans leurs budgets 2025 ; l'ORPC de Lancy-Cressy change d'ailleurs de nom et s'appellera désormais « ORPC de Lancy-Onex » ; que les Conseils administratifs des deux communes ont déposé une délibération auprès de leurs Conseils municipaux respectifs pour modifier les statuts de leur ORPC dans ce sens, et que le traitement est en cours, le Conseil administratif propose de voter ce soir la dernière étape du long processus suivi, soit le retrait de la commune de Confignon de l'ORPC de Lancy-Cressy. Le Conseil administratif remercie Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal de bien vouloir voter sur le siège la P DM 985.

La Présidente demande s'il y a opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle délibération. Constatant que ce n'est pas le cas, elle ouvre le débat.

M. Barcellini propose de clore le processus d'adhésion de Confignon à l'ORPC Champagne en votant sur le siège son retrait de l'ORPC Lancy-Cressy.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres interventions et demande qui est d'accord de voter sur le siège la délibération.

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité des 18 membres présents.

La Présidente demande qui approuve la délibération proposant le retrait, au 31 décembre 2024, de la commune de Confignon du groupement intercommunal de l'ORPC de Lancy-Cressy.



Législature 2020-2025
Délibération N° 985
Séance du Conseil municipal du **5 novembre 2024**

RETRAIT DE LA COMMUNE DE CONFIGNON DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LANCY-CRESSY

Vu les articles 28 à 30 des Statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy,

Vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'entrée de la commune de Confignon,

Vu les acceptations à la majorité ou à l'unanimité des Conseils municipaux des communes d'Aire-la-Ville, d'Avully, d'Avusy, de Bernex, de Cartigny, de Chancy, de Confignon, de Laconnex et de Soral concernant l'adhésion de la commune de Confignon à l'ORPC Champagne,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le souhait de la commune de Confignon de se retirer de l'Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u, et l'article 59, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver le retrait de la commune de Confignon du Groupement intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy au 31 décembre 2024.
2. De charger le Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce retrait.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La P DM 985 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

8. DM 977 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (1^{re} partie)

La Présidente propose de donner successivement la parole aux présidents des diverses commissions, afin qu'ils communiquent leurs rapports respectifs. Auparavant, elle rappelle que lesdits rapports n'avaient pas tous été transmis à la CFAS dans le délai voulu, avant la 2^e séance dédiée au budget 2025.

M. Mazzola, président de la Commission aménagement et mobilité, indique que les commissaires ont examiné les investissements au budget 2025, lesquels sont mentionnés de manière détaillée dans le rapport de commission. Il a par ailleurs été discuté de la suppression de la ligne budgétaire liée au Noctabus, en raison de la reprise de cette prestation par les TPG dont le projet est de la développer. Autre point relevé, l'augmentation des honoraires alloués à GD Cherpines qui est due aux nombreuses études programmées en 2025 ; la Commune faisant partie de la société, elle participe à raison de 3% au coût des études.

Les membres de la CAM ont préavisé favorablement le budget 2025, à l'unanimité.

M. Kormann, Président de la Commission des constructions et équipements, indique que les commissaires ont examiné la partie du budget 2025 de leur compétence.

Il a notamment été relevé qu'un certain nombre de coûts en augmentation sont liés à la mise en place de dispositifs pour monitorer la consommation de chauffage dans plusieurs bâtiments de la commune. A ce propos, l'un des membres de la CCE a fait remarquer que des subventions peuvent couvrir ces coûts, à hauteur de 15% semble-t-il. L'Etat de Genève et les SIG unissent leurs efforts dans ce sens et une enveloppe de 29 MCHF est disponible, à condition de faire les demandes appropriées. M. Olivier Morand a pris bonne note de cette possibilité de subventions.

Il a en outre été annoncé que suite à la révision de la clé de répartition financière du budget de la Fondation des Evaux, la participation de notre commune passe de 5% à 7,8%. L'augmentation étant lissée sur une période de 5 ans, elle affecte modérément le budget 2025.

Ayant obtenu tous les éclaircissements souhaités, la CCE a préavisé favorablement le budget 2025, à l'unanimité de ses membres.

Mme Tornare, Présidente de la Commission de la culture et communication, indique que les commissaires ont eu une présentation très claire du budget 2025. Pour la culture, l'enveloppe globale s'élève à CHF 206'000.- et pour la communication à CHF 66'940.-. Des amendements ont été proposés.

- Rubrique 3290.170 – expositions et conférences : proposition d'amendement pour diminuer la somme de CHF 51'500.- à CHF 27'000.-, soit une économie de CHF 24'500.-. L'amendement a été accepté à unanimité ;

- Rubrique 3290.120 – manifestations et fêtes villageoises : proposition d’amendement pour augmenter le budget de CHF 8’200.-, afin d’organiser en 2025 un nouvel événement dans le cadre de la semaine du goût. L’amendement a été accepté à l’unanimité ;
- Rubrique 3290.130 - arbre de Noël et apéritif communal : proposition d’amendement pour augmenter l’enveloppe de l’événement, afin de pouvoir faire appel à un mandataire pour améliorer le concept (demande de membres du Conseil municipal).

A l’unanimité, les membres de la CCC ont préavisé favorablement le budget 2025 et recommandent de l’accepter.

M. Reverchon, Président de la Commission durabilité, énergie et environnement, indique qu’après avoir passé en revue les différentes rubriques, les membres de la CDEE ont notamment relevé les hausses suivantes, sans que cela donne lieu à des amendements.

- 3420 - Espaces verts-Service des parcs : en augmentation d’environ CHF 7’000.- en raison d’un nombre accru d’abattages et d’élagages d’arbres, ainsi que des mesures pour lutter contre les corbeaux freux ;
- 7300 - Gestion des déchets : en augmentation de CHF 13’000.- en raison d’une levée de compost supplémentaire. A noter que CHF 30’000.- sont transférés vers le poste levée du compost au lieu de celui des ordures ménagères ;
- 7690 - Lutte contre la pollution de l’environnement : en augmentation de CHF 1’300.-, en raison des subventions aux associations et des cotisations. Une présentation a été faite du festival durabilité qui sera organisé par la commune de Bernex (regroupement d’événements).

Au vu des documents présentés et des explications complémentaires reçues, la CDEE a préavisé favorablement le projet de budget 2025, à l’unanimité des 6 membres présents.

Mme Schmidt, Présidente de la Commission sociale, sport, santé et vie associative, indique que la commission s’est penchée, en séance du 1^{er} octobre dernier, sur les lignes du budget de sa compétence. Sur la base d’un budget 2025 présentant une augmentation des charges de 5,6% pour des revenus en augmentation de 7,7%, les éléments suivants ont notamment été retenus :

- Mise en place d’une nouvelle prestation, les « *mercredis aérés* », proposant 16 places (EQTP), sur le modèle de ce que propose la commune de Bernex. Une place équivalant à deux demi-journées, les places disponibles peuvent par conséquent concerner plus de 16 enfants. Le projet débutera à la rentrée de l’année prochaine ; ce sont donc seulement cinq mois de prestations qui sont budgétisés pour 2025. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, il ne s’agit pas d’un projet à l’essai, mais bien d’un projet pérenne qui, s’il est accepté par le Conseil municipal, figurera pour une année pleine au budget 2026 ;
- Autre prestation nouvelle, pour un coût devisé à CHF 27’000.-, la participation de notre commune à l’association *Le Couffin*, qui regroupe plusieurs communes de la Champagne. Conflignon se rallie à un projet qui propose du soutien aux accueillantes familiales indépendantes. Pour mémoire, les accueillantes familiales salariées sont réunies au sein du mouvement intercommunal AFJ Rhône-Sud ;
- La commission a également pris connaissance d’autres postes impliquant une hausse du budget en 2025, à savoir : la planification d’une nouvelle enquête sur notre jeunesse (la dernière datant de 2009), avec un budget de CHF 5’000.- ; l’augmentation de notre participation à la ludothèque, qui fêtera ses 50 ans en 2025.

Les membres de la CSSV ont préavisé favorablement le budget 2025, à l’unanimité.

M. Mazzola, Vice-Président de la Commission des finances, administration et sécurité, donne lecture du rapport établi par son président, M. Francey.

Le budget 2025 a été présenté aux membres de la CFAS avec des revenus inscrits au budget de CHF 18’037’653.-, en hausse de CHF 991’088.- par rapport au budget 2024, mais en prenant en considération l’impact d’une possible diminution des recettes fiscales si la loi est acceptée lors des votations du 24 novembre prochain. Avec des charges également en hausse, l’excédent de revenus s’élève à CHF 47’200.-.

Les charges de personnel sont en augmentation de CHF 446'772.-, à hauteur de CHF 5'570'229.-, augmentation due au budget du Conseil municipal et du Conseil administratif pour CHF 119'375.-, au personnel communal pour CHF 21'387.-, ainsi qu'au personnel activé selon la DM 914 relative aux grands projets.

Amendements :

- Pour assurer la collaboration d'un-e procès-verbaliste à toutes les séances de commissions, un montant supplémentaire de CHF 10'000.- a été amendé par la CFAS, ce qui porte le chiffre des « honoraires divers » à CHF 17'000.- ;
- Un montant de CHF 5'000.- a été proposé par la CFAS pour organiser une sortie locale entre élus en début de législature ;
- Sous « frais divers », le Conseil administratif a proposé un montant supplémentaire de CHF 10'000.- pour l'organisation d'un événement de fin de législature avec la population.

Concernant les amortissements, des économies sont réalisées grâce aux amortissements complémentaires comptabilisés depuis 4 ans, qui compensent en partie les recettes fiscales non prévues au budget. Les amortissements complémentaires réalisés au 31 décembre 2023 ont permis une économie de CHF 248'953.- au budget 2025, en montant net de CHF 192'569.- en raison d'ajustements avec d'autres investissements.

Le plan des investissements prévoit des dépenses de CHF 5'214'538.- avec un autofinancement de CHF 1'850'515.-. L'insuffisance de financement se monte à CHF 3'364'023.-.

Les amendements ci-dessous proposés par l'administration et par la CCC ont été préavisés favorablement par la commission et six amendements ont été proposés par les commissionnaires de la CFAS.

Des amendements, non préavisés par la CFAS, ont été ajoutés par l'administration suite aux derniers chiffres transmis par le Canton.

Avec les nouveaux amendements, le budget 2025 passe d'un excédent de revenus de CHF 47'200.- à un excédent de revenus de CHF 94'555.69.

En conclusion, la CFAS a préavisé favorablement, par 6 oui et 1 abstention, le budget de fonctionnement annuel 2025.

La Présidente remercie M. Mazzola et les présidentes et présidents de commissions et ouvre le débat.

M. Barcellini tient tout d'abord à remercier pour tout le travail qui a permis de présenter un budget équilibré, incluant des baisses d'impôt tant au niveau communal que cantonal. S'agissant du dernier budget de la législature, il voudrait évoquer quelques aspects en ce qui concerne les finances communales. « Notre politique budgétaire – rappelle-t-il – a consisté à faire preuve de responsabilité tout au long de la législature, c'est-à-dire à dépenser avec discernement pour ne pas laisser de dettes, tout au moins des dettes hors investissements, tout en délivrant aux habitants des prestations de qualité en adéquation avec leurs attentes. »

« Nous nous réjouissons qu'il y ait eu ces dernières années de très bonnes rentrées fiscales. Cela a permis de dégager des marges de manœuvre et de faire baisser la dette de la commune de 22 à 13,5 millions de francs. Nous avons aussi pu rendre du pouvoir d'achat aux contribuables, par la baisse du centime additionnel à 46. A noter cependant que la moyenne du canton se situe à 41, nous en avons brièvement parlé en commission. »

« Demain Confignon s'était fixé des priorités et elles ont pu être concrétisées, notamment en termes de ressources humaines, puisque le nombre des collaborateurs de l'administration a augmenté. Etant donné les projets d'aménagement des nouveaux quartiers, une administration renforcée garantit la qualité de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain. »

« Parmi les évolutions de ces 5 dernières années, à noter toutefois des augmentations qui posent problème et ne sont pas tenables dans la durée. Si mes chiffres sont exacts, deux postes ont beaucoup augmenté : les charges de transferts, qui sont passées de 31% du budget à 36%, et les charges des ressources humaines qui – même si justifiées par les postes supplémentaires – sont passées de 27% à 31%. Fort heureusement, nous avons réussi à garder des finances équilibrées grâce à la baisse des amortissements, qui ont diminué de 16% à 8% au cours de la législature. »

« Je voudrais aborder deux points en particulier. D'une part, les taux d'activités et les rémunérations ; nous aurons l'occasion d'en débattre lorsque nous traiterons la DM 981. L'allocation de vie chère d'autre part, sujet dont il avait beaucoup été question l'année dernière et qui est incluse dans le budget 2025, bien qu'avec des modifications quant à ses modalités. »

« Nous avons toujours souhaité pour les collaborateurs des conditions attractives, tout en portant une attention particulière aux rémunérations les plus basses. Une étude portant sur les conditions salariales des employé-e-s de la commune a été présentée en CFAS, étude de qualité montrant que Confignon est dans le peloton de tête pour ce qui est des conditions faites à ses collaborateurs. Mais étant donné que cette étude ne fait que la comparaison entre communes, sans prendre en compte les données relatives au Canton ni au secteur privé, j'ai comblé cette lacune en incluant ces données-là. Et en ajoutant les chiffres indiqués pour l'année 2022 par l'Office fédéral de la statistique, on peut observer un écart de 20% par rapport aux conclusions du mandataire, ce qui permet de dire que Confignon est non seulement attractive, mais très attractive par les conditions qu'elle propose. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais restons convaincus que sur la durée, il y aura des questions à se poser si l'on veut maintenir l'équilibre des finances communales. »

« Dans un esprit d'apaisement, nous ne remettons pas en question l'allocation de vie chère inscrite au budget 2025. C'est sur la durée qu'il y aura lieu de se pencher sur les deux postes en question, les charges de transfert et les rémunérations, pour s'inscrire dans une trajectoire plus durable. En conclusion, Demain Confignon approuvera ce soir le budget de fonctionnement 2025 avec les amendements proposés, sans en proposer d'autres, un budget 2025 équilibré qui nous permettra d'aborder sereinement la fin de cette législature. »

M. Tournier s'exprime pour Voix de Gauche, qui se réjouit bien évidemment de recettes fiscales plus élevées que prévu. Il voudrait toutefois nuancer les propos de M. Barcellini. En effet, le pouvoir d'achat des habitants est renforcé, mais seulement d'une partie d'entre eux. Quant aux conditions salariales attractives auxquelles conclut l'étude, il convient de rappeler que le mandataire a mis en évidence qu'elles ne sont atteintes dans la pratique que s'il est pleinement *fait usage* de l'ensemble des mécanismes salariaux prévus par les statuts et le règlement du personnel. En l'occurrence, Voix de gauche soutiendra l'allocation de vie chère inscrite au budget 2025.

« Dans les amendements votés par la CFAS – poursuit M. Tournier – figure la proposition de valoriser la rétribution des conseillers municipaux, par l'augmentation de la valeur du jeton de présence et des indemnités pour les séances de commissions. Cette valorisation s'inscrit dans la perspective que l'allocation de vie chère soit octroyée au personnel de l'administration. Dans le cas contraire, Voix de Gauche se verrait assez mal justifier l'augmentation des indemnités des élus du municipal. »

Mme Gabus-Thorens souhaite apporter des précisions à ce qui vient d'être dit. Lorsqu'on dit que les charges des amortissements ont pu être diminuées grâce à une bonne gestion, c'est évidemment vrai. Mais n'oublions pas que cela a été rendu possible par des revenus inattendus très importants. Par ailleurs, les remboursements avaient commencé avant 2020.

Pour ce qui est des charges de transferts de nature 31, qui font toujours débat et dont on nous dit qu'il n'est pas possible de continuer comme ça, il ne faut pas oublier que ce sont des charges qui nous sont le plus souvent imposées, et que ce sont des charges qui se traduisent en prestations dont bénéficie notre population. L'objectif d'un groupe comme Voix de Gauche est de mettre en œuvre des politiques publiques au service de la population, d'offrir des prestations lui facilitant la vie si les revenus le permettent et tout en restant bien sûr raisonnables.

« A propos de l'étude salariale – poursuit-elle – je ne partage pas complètement l'interprétation qui en est donnée par M. Barcellini. L'étude a tout à fait compris que les conditions de Confignon étaient cohérentes par rapport aux rémunérations en vigueur dans d'autres communes. Mais qu'il peut y avoir des niveaux plus hauts de rémunération si une personne est employée depuis 20 ans par la commune, dans le même poste et en ayant bénéficié au fil du temps de *tous* les mécanismes salariaux prévus. En cumulant tous les avantages, il serait possible, c'est vrai, d'atteindre des hauts revenus. Parmi les 45 collaborateurs de la commune, on trouvera peut-être deux ou trois situations de ce type, guère plus. L'allocation de vie chère proposée a été réfléchi, pondérée, elle a été discutée et décidée par l'ensemble du Conseil administratif.

Les bons revenus fiscaux doivent faciliter la vie de notre population et aussi du personnel de la commune. »

« Quant au refus d'augmenter le taux d'activité des conseillers administratifs, permettez-moi d'en dire quelques mots, puisque, vous le savez, je ne me représente pas. Lorsque nous avons présenté au Conseil municipal une proposition dans ce sens, il y a 2-3 ans, il nous avait été dit que c'était trop tôt, de refaire une proposition à la fin de la législature, mais que les élus du municipal étaient conscients qu'il y avait une problématique dans la rémunération des conseillers administratifs, les montants, les pourcentages, la LPP. Or, la proposition présentée sur la base de ce qui avait été dit, est semble-t-il refusée. Il peut être utile de rappeler que la rémunération des élus de l'exécutif n'a pas augmenté depuis 5 ans, qu'ils ne bénéficient pas des annuités ou d'autres mécanismes salariaux, que le taux de 40% est un élément fixé arbitrairement ne reposant sur aucune réalité. Dans ces conditions, je suis surprise du refus opposé sans aucune autre proposition, et je le regrette pour les élus qui viendront. Si l'on veut des conseillers administratifs faisant preuve d'engagement, ce qui a toujours été le cas, il faut que leur engagement et leur activité soient reconnus par une juste rétribution. »

M. Eugster tient à relever, en ce qui concerne le dernier point évoqué par Madame la Conseillère administrative, que le taux d'activité et rémunération des membres du Conseil administratif a fait l'objet d'un amendement de la CFAS, mais que le Conseil municipal n'a encore rien décidé, puisque la DM 981 figure au point suivant de l'ordre du jour.

La Présidente signale qu'à ce stade, on doit se poser la question de savoir comment gérer le vote des différents amendements, soit par un vote en bloc, soit en les votant un par un. Elle constate qu'il semble y avoir entente sur l'ensemble des amendements, hormis pour ceux concernant la DM 981 relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs.

M. Marti propose de procéder à une modification de l'ordre du jour, en traitant la DM 981 avant la DM 977 relative au budget de fonctionnement 2025.

Mme Khaghani confirme que l'inversion des points 8 et 9 permettrait de sortir les amendements relatifs à la DM 981 du tableau des amendements à voter en bloc.

La Présidente indique que l'on va donc procéder de cette manière, en commençant par voter sur le siège le traitement de la DM 981 avant de poursuivre avec la DM 977. Elle demande qui accepte le changement proposé.

Le traitement de la DM 981 avant de poursuivre les débats sur la DM 977 est accepté à l'unanimité des 18 membres présents.

9. DM 981 - Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2025 aux Conseillers administratifs

M. Mazzola donne lecture du rapport établi par le président de la CFAS, en précisant que la DM 981 a fait l'objet de débats lors des deux séances de la commission, les 30 septembre et 28 octobre 2024.

- Pour le point 1 de la délibération, les membres ont obtenu des informations complémentaires sur les raisons de la demande d'augmentation du taux d'activité des conseillers administratifs, de 40% à 50%, augmentation qui porterait l'indemnité annuelle de CHF 75'600.- à CHF 94'400.-, soit CHF 283'500.- au total dès le 1^{er} juin 2025. Au cours des débats, plusieurs commissaires ont estimé qu'un taux d'activité de 40% était approprié. Il est également ressorti que le fait d'augmenter le taux d'activité à 50% pourrait réduire la possibilité de conserver une activité professionnelle parallèle. Un amendement pour revenir au taux d'activité actuel de 40% a donc été préavisé favorablement par les membres de la commission, par 6 oui et 1 abstention.

Des commissaires ont évoqué la possibilité d'indexer les indemnités des conseillers municipaux et des conseillers administratifs au coût de la vie, mais la proposition d'amendement a été refusée à la majorité.

- Le point 2 de la délibération (indemnités de fin de mandat) a été supprimé, étant donné que les montants de ces indemnités sont fixés par le Conseil d'Etat et figurent dans le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC). Le montant proposé correspond au minimum prévu par la loi ; aucune proposition d'amélioration des indemnités de fin de fonction n'a été faite.
- Concernant le point 3, un amendement proposant d'augmenter de CHF 100.- à CHF 125.- l'indemnité allouée aux conseillers municipaux pour les séances du Conseil municipal a été accepté à la majorité.

Les commissaires ont également accepté les propositions d'augmenter de CHF 40.- à CHF 50.-/heure les indemnités des séances de commissions et d'indemniser de même les séances du Bureau, ainsi que d'augmenter de CHF 70.- à CHF 75.- l'indemnité pour la présidence du Conseil municipal. A noter que ces dernières propositions ne font pas partie de la délibération.

La CFAS a préavisé favorablement, par 5 oui et 2 absentions, la DM 981 incluant les deux amendements.

La Présidente remercie M. Mazzola et ouvre le débat.

M. Eugster rappelle les débats d'il y a 2 ans, lorsque le Conseil administratif avait présenté une augmentation du taux d'activité de 40% à 50%. Il avait été décidé de repousser la décision à la prochaine législature et la demande nous est représentée aujourd'hui. Nous savons tous que la fonction d'élu de l'exécutif de notre commune nécessite plus que jamais un engagement très important. Nous allons vivre une législature 2025-2029 d'une importance capitale du fait du dossier des Cherpines. Les conseillers administratifs et le personnel devront s'engager pleinement pour accomplir un travail de première qualité. Nous ne pouvons pas repousser cette demande. Il conclut en indiquant que Le Centre appelle à voter oui à la DM 981 et à accepter l'augmentation demandée.

M. Barcellini indique qu'outre les discussions qui ont eu lieu en CFAS, il a consulté son groupe. Le taux de 40% est considéré approprié, étant donné l'augmentation en début de législature et l'engagement de personnel supplémentaire, qui contribuera à décharger les conseillers administratifs de nombreuses tâches, leur permettant de se focaliser sur les décisions. S'agissant de la rémunération équivalente à 100%, le sujet a été évoqué. Selon une comparaison des rémunérations des conseils administratifs de différentes communes genevoises, il apparaît que Confignon est aussi dans les segments supérieurs, même si la rémunération des conseillers administratifs n'a pas évolué depuis 5 ans.

Mme Schmidt dit avoir l'impression qu'on sous-estime le travail qui attend le Conseil administratif, pour la prochaine législature et les deux ou trois suivantes. On a parlé du projet des Cherpines, mais il a aussi Vuillonex. Ce sont de gros dossiers. Bien qu'il y ait des ressources supplémentaires pour l'action, la tâche du Conseil administratif, qui est de prendre le temps de définir des stratégies et une vision, sera lourde. Un taux à mi-temps semble être un minimum pour mener à bien des projets que l'on dit être les plus importants du pays. Il faut prendre le temps de réunir des gens, de convaincre la population, nos partenaires... Il y a tout un travail de proximité à faire qui prend du temps, ce temps dont les conseillers administratifs ont besoin et qui est demandé.

M. Tournier reconnaît la qualité de l'engagement de l'actuel exécutif. Pour l'avenir, on peut néanmoins se poser la question de savoir en quoi doit consister le travail d'un conseiller administratif, son engagement, quelle vision il a du soutien que peut lui apporter l'administration. Bien qu'au sein de Voix de Gauche nous ne partageons pas tous le même avis, la plupart estiment le taux de 40% suffisant, et qu'il permet d'avoir une activité professionnelle rémunératrice en parallèle. Mais qu'il y a une réflexion à avoir à la fois sur la gouvernance et l'organisation du travail au sein de l'administration, réfléchir à la manière de soutenir la vision incarnée par les conseillères et conseillers administratifs-ves pour lesquels votent les habitants de Confignon.

M. Kormann pense pour sa part qu'il est important de reconnaître l'engagement qu'implique la fonction, parfois au détriment d'une carrière, et ce que cela peut représenter en termes de perte d'avantages, notamment sur les cotisations du 2^e pilier qui ne sont pas du tout adaptées à ce qui se fait dans n'importe quel autre système. Il y a un niveau de responsabilité engagée dont on ne parle pas, et tout ça mérite d'être valorisé. Il considère qu'il faut accepter la délibération telle qu'elle est proposée, sans amendements.

Mme Khaghani précise qu'un amendement a été apporté à la DM 981 : les indemnités de fin de fonction doivent être comptabilisées dans les comptes 2024 et ont été retirées de la délibération.

[Suspension de séance de 5 minutes]

La **Présidente** annonce la reprise de la séance, pour poursuivre le traitement de la DM 981. Par souci de clarté, elle propose de voter d'abord séparément chaque point de la délibération.

- Il est proposé de fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à CHF 94'400.-, soit CHF 283'500.- au total dès le 1er juin 2025. Il est procédé au vote.
→ **La proposition est refusée, par 2 oui, 9 non et 7 abstentions.**
- Il est proposé de fixer les indemnités allouées pour chaque séance du Conseil municipal à CHF 100.-, soit CHF 15'200.- au total.
→ **La proposition est refusée, par 1 oui, 12 non et 5 abstentions.**

La **Présidente** invite les Conseillers municipaux à proposer d'éventuels amendements.

Mme Stoffel propose un amendement pour maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 100.-.

M. Kormann propose de porter les indemnités pour les séances du Conseil municipal à CHF 125.-, conformément à l'amendement de la CFAS.

M. Mazzola confirme que la CFAS propose en effet un amendement pour augmenter la valeur des jetons de présence à CHF 125.-, et que celui-ci figure déjà au tableau des amendements.

La **Présidente** signale qu'avant les votes, le tableau des amendements sera mis à jour. Pour l'heure, elle propose de procéder formellement au vote des deux amendements qui viennent d'être proposés par Mme Stoffel et M. Kormann.

→ **L'amendement proposé par Mme Stoffel est accepté, par 11 oui, 2 non et 5 abstentions.**

→ **L'amendement proposé par M. Kormann est refusé, par 8 oui, 9 contre et 1 abstention.**

La **Présidente** propose de passer au vote de la DM 981 mise à jour telle qu'elle apparaît à l'écran.



Législature 2020-2025

Délibération N° 981

Séance du Conseil municipal du 5 novembre 2024

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES EN 2025 AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu le projet de budget pour l'année 2025,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 octobre 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 10 oui, 5 non et 3 abstentions sur 18 CM présents

1. De fixer les indemnités allouées pour chaque séance du Conseil municipal à CHF 100.-, soit CHF 15'200.-au total.
2. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 981 amendée est acceptée par 10 oui, 5 non et 3 abstentions.

8. DM 977 - Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (2e partie)

La Présidente propose de revenir au traitement de la DM 977. Etant donné les demandes pour voter séparément chaque amendement, Mme Khaghani en donnera lecture et nous voterons chaque ligne ou bloc de lignes, les unes après les autres.

Amendements :

- Indemnités de fin de législature des magistrates de l'exécutif. Elles sont retirées du budget 2025, puisque ces indemnités seront comptabilisées dans les comptes 2024. La diminution de charges s'élève à CHF 69'300.-, 7'700.- et 1'300.-. Il est procédé au vote.
→ **Les amendements sont acceptés à l'unanimité des 18 votants.**
- La CFAS avait demandé d'augmenter les honoraires relatifs à la prise de procès-verbaux lors des séances de commissions. Un montant de CHF 10'000.- est ajouté aux honoraires divers. Il est procédé au vote.
→ **L'amendement est accepté par 11 oui, 3 non et 4 abstentions.**
- La CFAS avait demandé d'ajouter CHF 5'000.- au budget pour organiser un événement hors voyage municipal, une sortie locale pour que les élus de la nouvelle législature fassent connaissance. Il est procédé au vote.
→ **L'amendement est accepté à l'unanimité.**
- Le SAFCO nous a informés le 30 septembre dernier de la décision de l'ACG de retirer tous les montants en lien avec le fonds de régulation. Pour la commune de Confignon, cela concerne des charges et des revenus. Nous enregistrons ainsi une diminution de charges de CHF 4'121.- pour le fonds de compensation lié aux cotisations AVS, de CHF 81'761.- pour le fonds de régulation lié aux locaux de l'IMAD et une diminution de revenus de CHF 53'859.- en lien avec des compensations que nous recevions pour le GIAP. Tous ces montants doivent être mis à zéro. Il est procédé au vote.
→ **Les amendements sont acceptés à l'unanimité.**
- La CCC propose de diminuer le budget des expositions et conférences de CHF 24'650.- et d'augmenter le budget des manifestations villageoises de CHF 8'400.-. Il est procédé au vote.
→ **Les amendements sont acceptés, par 15 oui, 2 non et 1 abstention.**
- Il s'agit de trois modifications apportées au budget par l'administration : 1/ augmentation des subventions aux associations communales de CHF 3'500.- ; 2/ ajustement du budget de la Fondation de la petite enfance, entraînant une diminution de charges de CHF 131'827.- ; 3/ location de 2 places de crèche (et non de 3) diminuant ainsi les revenus de CHF 30'400.-. Il est procédé au vote.
→ **Les amendements sont acceptés à l'unanimité.**
- Proposition de la CFAS d'augmenter la valeur du jeton de présence des séances du CM de CHF 100.- à CHF 125.-, ainsi que d'augmenter le défraiement pour la présidence du CM de CHF 70.- à CHF 75.-, ce qui implique une augmentation de charges de CHF 3'400.-.
Cette proposition ayant déjà été refusée lors du traitement de la DM 981, il est proposé qu'elle soit retirée du tableau des amendements.

→ La suppression de cette ligne sur le tableau des amendements est acceptée à l'unanimité.

M. Tournier propose un amendement pour augmenter le tarif horaire des séances de commissions de CHF 40.- à 100.-. Ces tarifs, tout comme la valeur du jeton de présence, semblent ne pas avoir été réévalués depuis si longtemps que personne n'en a le souvenir. Symboliquement, ce serait un geste tangible de reconnaissance pour l'engagement des CM. Il se dit néanmoins prêt à entendre toute autre proposition.

M. Barcellini rappelle que la CFAS proposait dans son amendement d'également indemniser les séances du Bureau, qui ne le sont pas actuellement, au même tarif horaire que les séances de commissions.

M. Eugster fait remarquer que si l'amendement de M. Tournier est accepté, le tarif horaire des séances de commissions sera plus élevé que celui correspondant aux indemnités des conseillers administratifs.

M. Tournier ne pense pas que les indemnités des conseillers municipaux doivent dépendre de la rémunération des conseillers administratifs. Si on estime qu'elles doivent être moins élevées, il propose de prendre quelques minutes pour estimer le tarif horaire qui serait approprié. Il s'agit d'avoir une juste reconnaissance de notre engagement à tous, rappelle-t-il.

Mme Uldry Frossard indique que l'augmentation proposée par M. Tournier représenterait un montant annuel de CHF 35'000.-.

La Présidente propose de voter sur l'amendement de M. Tournier, à savoir l'augmentation du tarif horaire des séances de commission à CHF 100.-/heure.

→ L'amendement proposé par M. Tournier est refusé, par 2 oui, 11 non et 5 abstentions.

La Présidente propose de reprendre le vote des amendements au tableau.

- Proposition de la CFAS d'indemniser les séances du Bureau, au même tarif horaire que les séances de commissions, soit CHF 50.-/heure. L'augmentation qui en découlerait s'élève à CHF 1'300.- l'an.

→ L'amendement est accepté, par 16 oui et 2 abstentions.

- La CFAS a également proposé d'augmenter le tarif horaire des indemnités pour les séances de commissions, de CHF 40.- à 50.-/heure, impliquant une augmentation de charges de CHF 5'880.- l'an.

→ L'amendement est accepté, par 7 oui, 5 non et 6 abstentions.

- L'amendement proposé par la CFAS, portant sur le refus d'augmenter le taux d'activité du CA ayant déjà été voté précédemment lors du vote de la DM 981, il n'est pas nécessaire de revoter.

- Le bloc de lignes 38 à 49 comprend des modifications reçues après la séance de la CFAS du 28 octobre. Il s'agit de la résiliation anticipée du bail des concierges de l'école de Cressy, avec donc la suppression des revenus liés à la location, ainsi que de la mise à jour des estimations fiscales, conformément aux communications qui nous ont été faites par Mme Uldry Frossard en début de séance, soit une diminution de revenus totale de CHF 168'499.-.

→ Les amendements sont acceptés à l'unanimité des 18 votants.

Avec les amendements votés, le total des charges au budget 2025 s'élève à CHF 17'662'799.-, le total des revenus à CHF 17'759'454.69, ce qui représente un excédent de revenus de CHF 96'655.69.

[Suspension de séance de 5 minutes]

La Présidente annonce la reprise de la séance et donne lecture des points sur lesquels portera le vote relatif au budget de fonctionnement 2025.

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2025, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 17'652'799.- aux charges et de CHF 17'759'454.69 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant CHF 96'655.69,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 96'655.69¹ et résultat extraordinaire de CHF 0.-²,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'899'970.69³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 46 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 5'214'538.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 5'214'538.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'899'970.69, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 3'314'567.31,

vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 28 octobre 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 29 août 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de CHF 17'662'799.- aux charges et de CHF 17'759'454.69 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 96'655.69. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 96'655.69 et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 46 centimes.

¹ Calcul : N4 – N48 – (N3-N38)

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou – exc. de charges

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 50 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de CHF 3'314'567.31 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 977 amendée, relative au budget 2025, est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

10. M 211 – Tchchch tchchch

M. Kormann indique que la CCE a étudié sous plusieurs angles la motion 211, qui propose l'installation de grils publics, et en a évalué les enjeux. Des comparatifs ont notamment été faits avec des installations semblables dans d'autres communes, les aspects en termes de pollution et de dispersion de déchets dans la nature ont été évalués.

La commission propose d'adopter la motion 211 avec deux amendements, et de la renvoyer auprès du Conseil administratif pour étudier sa mise en œuvre. Les amendements proposés sont les suivants :

- Possibilité de prévoir des installations cadenassables, avec accès contre signature ou un éventuel dépôt ;
- De faire un essai en installant assez rapidement un premier gril, par exemple dans le pré Briefer, à côté des potagers communautaires. Selon M. Olivier Morand, c'est un projet qui pourrait être réalisé dans le courant du premier trimestre 2025.

La Présidente ouvre le débat et, constatant qu'il n'y a pas de demande d'intervention, propose de procéder au vote de la motion 211 telle qu'amendée par la CCE.

 <p>Commune de Confignon</p>	<p>Motion</p>	<p>M211</p>
---	----------------------	--------------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s Félicien Mazzola, Aline Joliat, Vincent Tournier, Julie Peradotto, Jean-Claude Kormann et Fabienne Hutin :

Date de dépôt : 5 juin 2023

Date de traitement : 5 novembre 2024

Tchchch – Tchchch

(son d'une célèbre publicité d'une célèbre marque orange suisse)

Exposé des motifs & considérants :

L'évolution de la situation du logement à Confignon ne date pas d'aujourd'hui, mais évolue depuis les années '70, avec le développement du logement locatif, aujourd'hui largement majoritaire sur la commune. Il en résulte qu'aujourd'hui, une majorité des habitantes et habitants de notre commune ne dispose pas d'une villa individuelle avec jardin.

Au surplus, notre commune peut s'enorgueillir de parcs publics et d'espaces naturels magnifiques, très appréciés de nos communières et communiars. Il en résulte une utilisation parfois disparate et sources de déchets écologiquement peu soutenables.

Par ailleurs, on peut se baser sur l'expérience de l'installation de grills fixes à des emplacements délimités dans d'autres communes ou au sein du parc des Evaux, permettant notamment de circonscrire des zones de grillades, d'éviter les dégâts occasionnés par des grills personnels et le désastre écologique que représentent les grills jetables.

L'expérience de ces communes témoignent donc à la fois du succès populaire de ces installations qui permettent aux habitantes et habitants ne disposant pas d'un jardin, de pouvoir jouir d'un espace extérieur convivial, tout en facilitant le contrôle et le respect de l'environnement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des 18 CM présents, demande au Conseil administratif :

- 1) D'étudier et proposer là où c'est opportun, la mise en place d'une série de grills publics fixes dans les parcs de la commune (par exemple parc du chemin de Chaumont, parc derrière l'Auberge, carré Briefer, espaces verts à Cressy, voir sous la tonnelle du bord de l'Aire).
- 2) D'étudier et de proposer des installations qui pourraient être cadenassables et dont les accès seraient à retirer contre signature.
- 3) D'étudier et de proposer pour début 2025 l'installation d'un premier grill public prototype dans l'espace du verger Briefer pour essai in situ de ce nouveau type d'installation.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La M 211 amendée est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

11. Questions

La Présidente constate qu'il n'y a pas de questions écrites et demande s'il y a des questions orales.

- **Mme Schmidt** demande s'il serait possible d'avoir des informations sur le futur centre de requérants d'asile qui se construit vers le chemin du Creux-du-Cheval, aux confins des communes de Plan-les-Ouates et de Conignon : temps de construction, quand arriveront les premiers occupants, ce qui est prévu en termes d'intégration et d'accompagnement...

Mme Gabus-Thorens répond qu'une présentation publique du projet ouverte à la population avait eu lieu il y a environ une année, avec l'Hospice Général et M. Xavier Magnin, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates. L'ouverture est sauf erreur prévue d'ici à 6 mois. C'est un centre provisoire, bien conçu, destiné à recevoir des familles comme des personnes seules. Il sera encadré par des animateurs sociaux présents sur place en permanence. L'objectif est de favoriser l'intégration des migrants, les enfants sont scolarisés, en mélangeant familles et hommes seuls, on veut créer un esprit de « petit village ». On observe que la commune de Bernex accueille depuis des années sur son territoire un centre de requérants d'asile, sans que cela ne crée de difficultés particulières. A l'Hospice Général, ils sont très conscients de ce qu'ils font et entourent le projet le mieux possible.

- **M. Reverchon** pose des questions concernant la Poste et le quartier de Cressy. Pourquoi les habitants de Conignon doivent-ils aller à la Poste de Bernex, qui a des horaires de campagne, alors que la poste d'Onex est proche ? Pourquoi n'avoir pas envisagé d'aider un prestataire, même financièrement, pour maintenir les services de la Poste à Cressy ?

Mme von Gunten-Dal Busco indique que la Poste a décidé il y a environ une année de fermer le point relais postal de Cressy, le Conseil administratif en avait d'ailleurs informé le Municipal. Il n'avait pas été possible d'influer sur la décision de la Poste, mais nous les avons rendus attentifs au fait qu'il était nécessaire de trouver une solution pour les habitants de Cressy. Les discussions sont toujours en cours

pour installer des casiers à paquets, avec Bernex qui est également concernée. Si nous attendons encore un peu, il sera possible d'obtenir des armoires à paquets pouvant recevoir aussi des colis d'autres prestataires que la Poste (DHL ou autres). Quant à la question de savoir pourquoi les habitants de Confignon sont desservis par le bureau postal de Bernex, il s'agit de l'organisation de la Poste et elle est hors de notre influence.

M. Kormann fait observer que c'était le troisième prestataire du relais poste ne parvenant pas à fournir un service correct. Il y a bien sûr des gens qui se plaignent parce qu'il faut aller chercher un paquet un peu plus loin. Mais beaucoup d'autres apprécient d'avoir de nouveau un service correct, dans le respect des normes postales. Et quant au fait d'être desservis par la poste de Bernex, c'est parce que le dernier partenaire de la Poste était localisé à Bernex.

- **M. Barcellini** demande ce qu'il se passe avec les feux de signalisation du carrefour route de Soral/route de Chancy, qui ne fonctionnent pas depuis une quinzaine. C'est assez dangereux, surtout le soir.

Mme Uldry Frossard répond que la question a été posée au service technique. Il n'y a pas eu d'information du Canton, nous l'avons encore vérifié aujourd'hui. Il semble s'agir d'une reprogrammation des feux, et on ne sait pas combien de temps cela va encore durer.

- **M. Mazzola** demande ce qu'il en est d'un questionnaire sur le sport qui avait été adressé à différentes associations de la commune, sans que l'objectif visé soit indiqué précisément. Il a été sollicité par des associations, qui souhaiteraient un retour.

Mme Uldry Frossard répond qu'un questionnaire avait effectivement été adressé aux associations, pour connaître leurs besoins dans le cadre de l'aménagement de la zone sportive à proximité de l'école primaire de Confignon.

Mme Elena Giario indique qu'elle préparera → une réponse écrite au sujet de ce questionnaire pour la prochaine séance du Conseil municipal, le 10 décembre prochain.

- **M. Marti** demande des nouvelles du dossier 7-9 Hutins. Quels sont les projets de rénovation concernant l'immeuble ?

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle sa communication lors d'un récent Conseil municipal à ce sujet. Le Conseil de fondation travaille sur le dossier, conscient qu'il n'est pas possible de laisser le bâtiment en l'état, pour le confort des locataires et en raison des exigences énergétiques. Il a annoncé aux locataires qu'il leur donnerait des nouvelles avant la fin de l'année 2024, ce qui sera fait.

- **M. Tournier** demande des nouvelles de la motion 216 Piétonnisons les zones piétonnes, déposée il y a quelques mois et qui avait été renvoyée en CAM.

Mme Uldry Frossard répond qu'un point de situation doit être fait d'ici à la fin de l'année pour l'ensemble des motions et résolutions déposées au Conseil municipal et qui sont en suspens.

12. Propositions individuelles et divers

M. Mazzola n'a pas trouvé sur le site le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2024.

La Présidente remercie l'assistance et lève la séance à 23h20.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire

